



Motion ENTPE

Les ingénieurs des TPE, réunis en congrès les 13 et 14 décembre 2007,

REAFFIRMENT leur profond attachement à l'ENTPE, école formant des ingénieurs pluridisciplinaires du service public de l'aménagement et du développement durables des territoires, creuset du groupe des ITPE ;

SE FELICITENT que le conseil d'administration se soit tenu le 7 décembre 2007 et

DENONCENT le retard d'une année pris pour la mise en place de la gouvernance du nouvel établissement public ;

EXIGENT, face à la tâche importante restant à accomplir, que la direction de l'ENTPE constitue une équipe projet dédiée à la mise en œuvre du changement statutaire ;

EXIGENT, dans un contexte de fortes évolutions pour l'Etat, que le conseil d'administration définisse des orientations stratégiques ambitieuses confirmant à l'ENTPE son statut de grande école d'ingénieurs, confortant son originalité et ses spécificités et ouvre ses orientations à l'interministériel, aux collectivités locales et à l'international ;

EXIGENT que la tutelle donne les moyens d'atteindre ces objectifs ;

Sur la formation initiale

SE FELICITENT de l'augmentation du niveau de recrutement dans le corps des ITPE à 125 en 2007, mais **RELEVANT** que ce niveau reste encore insuffisant pour couvrir tous les besoins de la sphère publique ;

EXIGENT en conséquence une véritable politique de recrutement des ingénieurs des TPE et le retour immédiat, dès la rentrée 2008, à un niveau de recrutement de l'ordre de 200 élèves fonctionnaires destinés à l'ensemble de la sphère publique et une augmentation du nombre d'élèves civils ;

DEMANDENT que le Conseil des études examine les évolutions nécessaires du contenu de la formation initiale afin de l'adapter au nouveau périmètre du MEDAD et de répondre aux attentes sociétales en matière de prise en compte du développement durable ;

EXIGENT la mise en œuvre d'une réunion de concertation entre l'ENTPE, la tutelle et le SNITPECT permettant d'identifier la politique du MEDAD (comme gestionnaire et comme employeur d'ITPE) face à la réforme du diplôme d'architecte, afin de préciser la nouvelle définition du double cursus ITPE – architecte en découlant ;

CONSIDERENT que la valorisation de ce double cursus (tant pour l'ITPE que pour le MEDAD, à l'interministériel et pour les autres employeurs) impose que celui-ci reste ouvert à une majorité d'élèves de l'ENTPE et qu'il ne s'arrête pas au diplôme mais intègre l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre, notamment pour renforcer la maîtrise d'ouvrage publique ;

REVENDIQUENT le maintien d'un accès systématique à la formation continuée de tous les ITPE fonctionnaires durant leur premier poste et une ouverture de cette formation aux ingénieurs civils sans aucun frais supplémentaires considérant qu'elle fait partie intégrante de la formation initiale de l'ENTPE ;

APPELLENT l'ensemble des acteurs concernés à lancer dès à présent les réflexions permettant à l'école d'ouvrir et de promouvoir à l'extérieur les actions de formations telles que les mastères spécialisés ;

DEMANDENT une meilleure prise en compte des doubles cursus lors de la première affectation ;

Pour l'ouverture de l'ENTPE à la FPT

PRENNENT ACTE de la constitution d'un groupe de travail entre le ministère et le CNFPT au sujet des écoles et des formations et **EXIGENT** qu'aboutisse enfin le projet de convention entre l'ENTPE et le CNFPT pour sa mise en œuvre dès 2008

REVENDIQUENT la création à l'ENTPE dès la rentrée 2008 d'une formation commune d'ingénieurs susceptibles d'intervenir pour l'Etat et les collectivités territoriales ;

PRENNENT acte de la relance du cycle supérieur de management du ministère (CSM), au niveau de l'ENTPE au second semestre 2007 et **REVENDIQUENT** que le CSM du MEDAD s'ouvre à l'interministériel et aux cadres de la FPT en lien avec le CSMT de l'INET ;

Sur la formation continue

DENONCENT le faible niveau de formation continue réalisée en 2007 pour les cibles autres que le MEDAD ;

EXIGENT que le Conseil des Etudes propose une véritable politique de formation continue pour le compte de tiers et que la tutelle donne les moyens de la mettre en œuvre ;

REVENDIQUENT la généralisation des formations de prise de poste à l'ensemble des métiers des ITPE au bénéfice de l'ensemble de tous les ingénieurs de la sphère publique, en particulier pour faciliter l'adaptation des ITPE au nouveau périmètre du MEDAD ;

Sur la recherche

SE FELICITENT que l'ENTPE soit reconnue comme « associée à l'Ecole Doctorale MEGA (Mécanique, Energétique, Génie Civil, Acoustique) » et puisse de ce fait délivrer le diplôme de doctorat conjointement avec l'INSA de Lyon ;

DEMANDENT que le Conseil scientifique propose au Conseil d'Administration des orientations sur la recherche en lien avec le nouveau périmètre ministériel ;

EXIGENT l'augmentation du nombre de places en 4^{ème} année et en formation doctorale ;

EXIGENT que l'ENTPE soit intégrée au sein de la Conférence territoriale de l'ingénierie des territoires et de l'aménagement (Cotita) du CETE de Lyon, de façon à marquer la présence de l'école au sein du RST ainsi que ses liens avec la FPT ;

Sur l'ENTPE en général

PRENNENT ACTE avec satisfaction de l'appartenance de l'ENTPE au Pôle régional d'enseignement supérieur (PRES) de Lyon facilitant la mise en œuvre d'une véritable politique de site ;

EXIGENT à nouveau qu'une véritable analyse stratégique soit menée sans délai par la tutelle et l'Ecole pour constituer, autour de l'ENTPE, un pôle des techniques, de la formation et de la recherche dans le domaine de l'aménagement et du développement durables des territoires. Ce pôle doit fortement s'appuyer sur le RST ;

AVERTISSENT qu'ils seront vigilants au maintien des moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'ENTPE ;

DEMANDENT qu'une réflexion soit menée sur les difficultés de logements des étudiants et que des moyens soient donnés si nécessaire pour la construction sur le campus de nouveaux logements ;

DONNENT MANDAT à la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre les moyens et actions nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.